

**Commune de Boécourt**  
**Commune ecclésiastique de Boécourt**  
**Plan spécial d'équipement et viabilisation de la « Parcelle 36 »**

Personne de référence : M. Philippe Montavon (Président de la Commune ecclésiastique de Boécourt)



**Point de départ**



Situation de la « Parcelle 36 » à Boécourt

- ✓ La Commune ecclésiastique de Boécourt possède un terrain de 4'500 m<sup>2</sup> env. à proximité de l'école enfantine où est aménagée une place de jeux.
- ✓ Suite au déménagement de l'école enfantine, la place de jeu a perdu son intérêt.
- ✓ De ce fait, la Commune ecclésiastique souhaite valoriser ce terrain et mettre sur le marché des parcelles pour de l'habitat individuel.
- ✓ Ce terrain se situe à l'Est du village de Boécourt, à proximité du centre, et au Sud de la route de Séprais.
- ✓ Selon le plan de zones en vigueur, le secteur est soumis à la procédure de plan spécial obligatoire.
- ✓ RWB a été mandaté pour l'établissement du plan spécial et pour le projet de l'ouvrage et le suivi des travaux de viabilisation.

**Objectifs principaux**



« Parcelle 36 » avant les travaux

- ✓ Elaborer et légaliser un plan spécial d'équipement pour desservir de manière optimale ce secteur.
- ✓ Coordonner l'aménagement avec les propriétaires fonciers voisins.
- ✓ Aménager cette zone à bâtir en restant proche de la nature et en facilitant l'accès aux piétons à l'aide d'un cheminement piétonnier qui relie le lotissement au centre du village.
- ✓ Réaliser six nouvelles parcelles viabilisées d'une surface comprise entre ~ 650 et 725 m<sup>2</sup>.

**Points forts de la réalisation**



« Parcelle 36 » après les travaux

- ✓ Afin de modérer les vitesses et donner un caractère de rue de quartier, la route a une largeur de 4.00 m'.
- ✓ Création d'une place de rebroussement au Nord du lotissement.
- ✓ Aménagement d'un chemin piétonnier en direction du centre du village pour assurer la perméabilité du secteur. Ce cheminement est prolongé par un nouveau trottoir construit parallèlement à la réalisation du lotissement, le long de la Route de Séprais.
- ✓ Mise en place d'une zone verte le long du chemin d'accès au secteur pour garantir la pérennité d'une partie des arbres existants.
- ✓ Gestion de l'évacuation des eaux selon le système séparatif.
- ✓ Construction du réseau d'eau potable conformément aux normes de l'Etablissement Cantonal d'Assurance immobilière.

**Particularités du projet**



Chemin piéton au Nord du lotissement

- ✓ Longueur des aménagements : ~ 130 m' pour le lotissement  
~ 50 m' pour le trottoir
- ✓ Coût total des travaux : CHF 410'000.-
- ✓ Coût à la charge du lotissement : CHF 265'000.-
- ✓ Coût à la charge de la Commune municipale : CHF 100'000.-
- ✓ Autres coûts (FMB, EBL, Swisscom) : CHF 35'000.-
- ✓ Coût de la viabilisation : CHF 63.-/m<sup>2</sup>
- ✓ Année de réalisation : 2009



Trottoir au Nord du lotissement à la Route de Séprais



Aperçu du plan spécial

**Vivre à deux pas du centre**